



SARL ATOUT DIAG  
29 RUE DE GOTTENHOUSE  
67700 SAVERNE FR

AGENT

**EI - CHAPPATTE, ROHFRI TSCH**

15 RUE DU GENERAL DE CASTELNAU  
BP 60107  
67003 STRASBOURG CEDEX

**Tél : 0388353662**

Email :

AGENCE.CHAPPATTEROHFRITSCH@AXA.FR

Portefeuille : 0067091144

Vos références :

**Contrat n° 11198471704**

Client n° 6030725604

AXA France IARD, atteste que :

**SARL ATOUT DIAG  
29 RUE DE GOTTENHOUSE  
67700 SAVERNE**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 11198471704** ayant pris effet le **01/01/2024** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui être imputable du fait de l'exercice des activités suivantes :

**Diagnostics techniques immobiliers réglementaires au sens de l'article L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation:**

- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (examen avant-vente ou location)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Etat relatif à la présence de termites
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat des risques et pollution (ERP)
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité

**Autres Diagnostics**

Amiante :

- Dossier technique amiante (art. L1334-12-1 et suivants du code de la santé publique - décret n°2011-629 du 3 juin 2011), y compris pour les ascenseurs
- Diagnostic travaux : Contrôle visuel amiante - Repérage amiante avant travaux, après travaux ou démolition
- prélèvements Amiante et HAP

Diagnostic Loi Boutin

Diagnostic Loi Carrez

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule ; champignons, insectes xylophages, termites)

-Etat de l'installation de l'électricité dans le cadre du télétravail

Plomb :

-Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb dans les peintures (DRIPP)

-Diagnostic Plomb avant travaux, avant démolition

-Présence de Plomb dans l'eau

Diagnostic technique global (DTG)

Attestation de conformité à la réglementation RT2005, RT2012 et RE2020

Audit énergétique (selon décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique)

En complément de l'article 1.1 des Conditions générales, ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux diagnostics techniques.

La garantie du contrat est étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré lorsqu'il réalise à titre accessoire ces mêmes constats et diagnostics en dehors de la constitution du dossier technique.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2025** au **01/01/2026** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à STRASBOURG le 2 janvier 2025

Pour la société :

